

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Vie institutionnelle : compte rendu des actes pris en vertu des délégations du conseil communautaire

Séance du 16/12/2021

Délibération n° 65

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 20

Absents : 20

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 07 décembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la mairie de Ouangani le jeudi 16 décembre 2021 à 16 heures.

Présents :

AMBDI Youssouf , MADI OUSSANI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa , MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR SOILHI Inchat, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, AHMED COMBO Papa,

Absents :

BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, , SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zaïnat, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, , ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Mohamed Zainaba, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, Adam Ahmed

Représentés

Abdou Fatima par Chanrani Daoudou,
MROIVILI MOILIM Amina par IBRAHIMA Saïd Maanrifa
Mohamed Zainaba par BOINA M'ZE Salim
SAID Mariame par AMBDI Youssouf

Secrétaire de séance : Ridhoi Zainabou

Conformément aux dispositions des articles L5211-10, L5211-1, L 5211-2, L2122-22, L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil communautaire des décisions prises par le Président,

▪ **DECISIONS DU PRESIDENT**

- Marché d'un montant de 1 964 € concernant l'interconnexion des 2 sites de la 3CO attribué à MAYOTTEC ;
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du siège provisoire de la 3CO attribué aux sociétés HARAPPA et ETG pour respectivement 100 800 et 43 200 € ;
- Marché de travaux de couverture du siège de la 3CO attribué à la société SAS MGM pour un montant de 11 660 €.

▪ **DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

- Délibération n°1/3CO/BC/2021 portant attribution des subventions économiques suivantes :
 - PMS Formation (Mohamed Ousseni) : 1 500 €
 - ABDOURAHAMANE Abdoulhamid : 2 000 €

Le conseil communautaire prend acte des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président et au Bureau.

**Fait et délibéré le 16/12/2021
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Le président de la 3CO



M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest

Signé électroniquement par : Ibrahim Said Maanrifa
Date de signature : 20/12/2021
Qualité : Signature de PDF Président